

# PETR BRUCHE MOSSIG

## Délibérations du Comité Syndical

- Séance du 08 Mars 2024 -

### Nombre de membres du Comité Syndical en exercice :

- 56 titulaires

Nombre de membres votants : 3

↳ *Nombre de membres présents :* 2

↳ *Nombre de membres ayant donné procuration :* 1

Considérant conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales d'une part, que le Comité Syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente, et d'autre part, qu'il est fait exception à cette règle lorsque, convoqué une seconde fois pour délibérer sur le même objet, le nombre des membres présents n'est pas, cette fois encore, supérieur à la moitié. La seconde convocation ou communication des questions à l'ordre du jour rappelle expressément cette disposition.

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 8 mars à 15 heures 00, en l'absence de quorum lors de sa séance plénière du mercredi 21 février de l'an deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du PETR BRUCHE MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni une seconde fois en séance plénière, en Salle du Plateau 3.05, 1 rue Gambrinus, au siège du PETR BRUCHE MOSSIG à MUTZIG.

### MEMBRES VOTANTS PRESENTS :

⇒ Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG  
M. Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER

⇒ Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche  
M. Alain FERRY, Maire de WISCHES

⇒ Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble

### MEMBRES REPRESENTES :

Mme Marie-Paule DIETRICH, ayant donné procuration à M. Alain FERRY

### ASSISTAIENT EN OUTRE :

Mme Michèle HEUSSNER, Directrice du PETR

M. Grégory HEINRICH, Directeur Adjoint chargé du SCOT

### EXCUSES :

M. Bernard RAULIN, Adjoint au Maire d'ALTORF

Mme Laetitia MARTZ, Maire de DACHSTEIN

Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE

M. Gilbert ROTH, Maire de DORLSHEIM

Mme Claire LIEBERT-PERRAT, Conseillère Municipale de DORLSHEIM

M. Julien HAEGY, Maire de DUPPIGHEIM

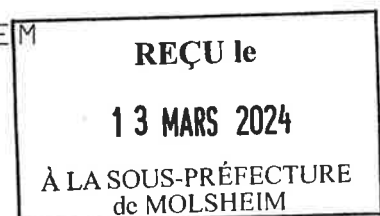
M. Alexandre DENISTY, Maire de DUTTLENHEIM

M. Mathieu BLEGER, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM

Mme Marianne WEHR, Maire d'ERGERSHEIM

M. Eric FRANCHET, Maire d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE

M. Guy ERNST, Maire d'HEILIGENBERG



M. Laurent FURST, Maire de MOLSHEIM  
Mme Chantal JEANPERT, Adjointe au Maire de MOLSHEIM  
Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe au Maire de MOLSHEIM  
M. Maxime LAVIGNE, Conseiller Municipal de MOLSHEIM  
M. Jean-Michel WEBER, Conseiller Municipal de MOLSHEIM  
M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire de MUTZIG  
Mme Caroline PFISTER, Adjointe au Maire de MUTZIG  
M. Bülent TEMIZAS, Adjoint au Maire de MUTZIG  
Mme Marielle HELLBOURG, Maire de NIEDERHASLACH  
M. Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH  
M. Guy SCHMITT, Maire de SOULTZ-LES-BAINS  
M. Alexandre GONCALVES, Maire de STILL  
M. Sébastien JACOB, Conseiller Municipal de WOLXHEIM  
Mme Alice MOREL, Maire de BELLEFOSSE  
M. Marc DELLENBACH, Maire de BOURG-BRUCHE  
M. Emile FLUCK, Maire de COLROY-LA-ROCHE  
M. Maurice GUIDAT, Maire de FOUDAY  
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire de LA BROQUE  
M. Jean-Louis BATT, Maire de LUTZELHOUSE  
M. Nicolas BONEL, Maire de MUHLBACH-SUR-BRUCHE  
M. André WOOCK, Maire de NATZWILLER  
M. Thierry SIEFFER, Maire de RANRUPT  
M. Marc SCHEER, Maire de ROTHAU  
M. Marc GIROLD, Maire de RUSS  
M. Romain MANGENET, Maire de SAALES  
M. Laurent BERTRAND, Maire de SCHIRMECK  
M. Alain GRISE, Maire d'URMATT  
M. François SCHNEIDER, Maire de COSSWILLER  
M. Nicolas WINLING, Maire de DAHLENHEIM  
M. Fabien BLAESS, Maire de DANGOLSHEIM  
M. Pierre Paul ENGER, Maire d'HOHENGOEFT  
M. Patrick DECK, Maire de KIRCHHEIM  
M. Daniel FISCHER, Maire de MARLENHEIM  
M. Pierre BURTIN, Adjoint au Maire de MARLENHEIM  
M. François JEHL, Maire d'ODRATZHEIM  
Mme Sylvie THOLE, Maire de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT  
M. Gérard STROHMENGER, Maire de TRAENHEIM  
M. Yves JUNG, Maire de WANGEN  
M. Daniel ACKER, Maire de WANGENBOURG ENGENTHAL  
Mme Michèle ESCHLIMANN, Maire de WASSELONNE  
M. Cédric HALTER, Adjoint au Maire de WASSELONNE  
M. Pierre GEIST, Maire de WESTHOFFEN

---

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - AVENANT CONVENTION COVOITURAGE

---

N° 2024-249-PETR

EXPOSE

Par courrier du 2 octobre 2023, Mme la Préfète a transmis au PETR BRUCHE Mossig l'arrêté préfectoral emportant modifications statutaires du PETR pour l'article 5 des statuts relatifs aux compétences et attributions du PETR et visant à préciser son habilitation statutaire à réaliser des prestations de services pour le compte de ses membres.

Dans ce courrier elle relève que la convention de délégation de compétence partielle signée entre le PETR et ses 3 EPCI le 23 décembre 2022 n'a pas été retirée alors qu'elle n'est pas adaptée à la prestation de service.

Considérant que ladite convention a reçu un commencement d'exécution, le secrétaire général de la préfecture préconise de prévoir un avenant pour la substituer en convention de prestation de service.

Ceci nécessite que chacune des parties reprenne une délibération pour :

- approuver l'avenant et la convention,
- et autoriser leur président à signer l'avenant et la convention de prestation de services.

---

DECISION

LE COMITE SYNDICAL

VU la convention de délégation partielle de compétence pour la gestion d'une plateforme de covoiturage à l'échelle du PETR Bruche Mossig signée entre les parties le 23 décembre 2022 ;

VU le marché public de prestations intellectuelles en MAPA, pour mettre en place un service de covoiturage courte-distance attribué et engagé par le PETR par décision du Comité Syndical réuni le 8 mars 2023 (délibération n° 2023-198) ;

VU le recours gracieux du 24 janvier 2023 de Monsieur le sous-préfet de Molsheim visant à la régularisation des conditions juridiques de la création et du développement de la plateforme de covoiturage ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2023 portant modification statutaire du PETR Bruche Mossig (relative à l'habilitation statutaire du PETR Bruche Mossig en matière de prestation de service) ;

VU la lettre d'observation de Madame la Préfète de la Région Grand-Est relative à l'habilitation statutaire du PETR Bruche Mossig en matière de prestation de service du 2 octobre 2023 ;

CONSIDERANT QU'ainsi le PETR, dans le cadre d'une habilitation expresse figurant dans ses statuts, peut assurer un rôle d'animation et de coordination sur des problématiques se rattachant à son projet de territoire et ne pouvant être traité à une échelle pertinente par les EPCI ou communes ;

CONSIDERANT QU'il en est ainsi de la mise en place, sur le territoire du PETR Bruche Mossig, d'une stratégie de développement du covoiturage qui fait référence au volet mobilité du plan climat et du projet de territoire du PETR dans le double souci de transition énergétique et climatique et de renforcement de l'employabilité des actifs ;

CONSIDERANT QUE, pour régulariser les conditions juridiques de la création et du développement de la plateforme de covoiturage à l'échelle du PETR Bruche Mossig, il convient, par avenant, de substituer une convention de prestation de services à la convention de délégation partielle de compétence susvisée signée entre les parties le 23 décembre 2022 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**A l'unanimité  
approuve**

l'avenant portant substitution d'une convention de prestation de service à la convention relative à une délégation partielle de compétence signée en date du 23 décembre 2022 pour la gestion d'une plateforme de covoiturage, joint en annexe joint en annexe,

**approuve**

la convention relative à une prestation de service pour la gestion d'une plateforme de covoiturage à l'échelle du PETR, jointe en annexe,

**autorise**

le Président à signer l'avenant et la convention sus mentionnés,

**charge**

le Président de leur mise en œuvre et de toutes les formalités y afférentes.

Le Secrétaire de séance



Pierre THIELEN

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Alain FERRY

Transmis au représentant de l'Etat le : 13/03/2024

Publié le : 15/03/2024

